

L'ONE et la cohésion sociale

L'électrification rurale est passée de 18 % à 98 % entre 1995 et 2012

La situation des populations en milieu rural est, incontestablement, meilleure depuis plusieurs années grâce aux efforts et actions de l'INDh et aux résultats très probants enregistrés par le Programme d'Électrification Rurale, PERG, lancé en 1995. Aujourd'hui, grâce au PERG, la campagne marocaine est électrifiée à 98 % ! Voilà qui permet de dire que l'ONE, qui en est le maître d'oeuvre, a joué et joue un rôle éminent dans la préservation de la cohésion sociale et l'amélioration des conditions de vie des couches défavorisées.



La Nouvelle Tribune: Le soutien aux populations défavorisées, notamment dans le monde rural, est une priorité des pouvoirs publics. Quelle est l'action de l'ONE en ce sens, notamment en matière d'électrification rurale?

Conscient de l'importance de l'électricité en tant que vecteur important de développement, et vu le faible taux d'électrification rurale du Royaume qui était de 18 % en 1995, l'Office National de l'Électricité (ONE) a élaboré et mis en place le Programme d'Électrification Rurale Global (PERG) qui a été approuvé par le Conseil de Gouvernement en août 1995.

Ce programme a connu une grande réussite et ce, grâce à son caractère global et son mode de financement participatif.

L'objectif initial de ce programme était d'électrifier, à l'horizon 2010, environ 1.500.000 foyers (9 millions d'habitants), soit 100.000 foyers par an en moyenne, pour atteindre un taux d'électrification rurale (TER) de 80 % et ce, par le raccordement au réseau de l'ONE et le recours aux techniques décentralisées (solaire, kits photovoltaïques, etc.). Le coût annuel moyen du projet a été estimé, au départ, à 1 milliard DH, soit un montant global de 15 milliards de Dh.

Vu la réussite de ce programme dans ses premières tranches, et dans l'objectif de satisfaire la forte demande d'électrification émanant de la population et des collectivités locales, le rythme de réalisation du PERG a été accéléré en deux temps, le premier en 1999 et le deuxième en 2002. Aujourd'hui le taux d'électrification rurale affiche 97,7% à fin juin 2012.

Ainsi, et pour finaliser le PERG, l'ONE a mis en place un plan de parachèvement qui permettrait de répondre aux besoins des populations désirant une électrification par réseau et améliorer la situation de la population défavorisée et d'électrifier de nouveaux villages qui n'étaient pas programmés en raison de leur éloignement du réseau et du coût très élevé que nécessitait leur raccordement à l'époque.

Pour atteindre ses objectifs, et en vue de réaliser un équilibre régional relatif à la répartition territoriale de son réseau électrique, l'ONE a procédé, à sa charge, à la réalisation d'importantes infrastructures de distribution électrique de moyenne tension « DORSALES ».

De même, et en vue de réduire le déficit enregistré en matière d'infrastructures électriques au

niveau des zones défavorisées, l'ONE et l'INDH ont monté, en 2011, un projet d'électrification rurale dans le cadre du Programme de mise à niveau territoriale (MAT) qui concerne 22 provinces considérées comme étant les plus vulnérables et les plus enclavées du territoire national.

Quels sont les progrès accomplis au cours des dernières années et quel est le taux atteint au niveau de l'électrification globale. ?

Il est important de signaler que, depuis le lancement du PERG en 1995 et jusqu'à la fin du mois de juin 2012, près de 35.000 villages ont été électrifiés par raccordement au réseau électrique, permettant ainsi à environ 1.969.200 foyers de bénéficier de l'électricité. En termes d'électrification décentralisée, plus de 51.550 foyers dans 3.663 villages ont été équipés de kits photovoltaïques. La population totale ayant bénéficié de ce Programme est d'environ 12 millions d'habitants.

Ces réalisations ont permis d'améliorer considérablement le taux d'électrification rurale en passant de 18 % en 1995 à 97,7 % à fin juin 2012. Quant au montant total des investissements réalisés dans le cadre de ce Programme, il est de l'ordre de 20 >>

>> **Milliards de Dh.**

Au-delà des chiffres, le PERG, qui répond aux ambitions de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) lancé par Sa Majesté le Roi, a permis un bond considérable en termes de développement. Il a contribué à changer le quotidien de la population rurale avec l'installation d'un nouveau mode de vie. A titre d'exemples, l'électrification rurale a permis :

Le raccordement gratuit des écoles se situant au voisinage du réseau électrique,

Un impact positif perçu au niveau de l'amélioration des indicateurs de scolarisation des enfants, notamment les filles ;
Le ralentissement de fréquence de l'émigration de plus de 30 % et d'exode rural ;

La création d'activités génératrices de revenus avec l'exploitation de richesses locales ayant permis, entre autres, l'amélioration des conditions de la femme en milieu rural, le développement des activités artisanales, la modernisation de l'agriculture, la petite industrie, les commerces, etc.

Une meilleure qualité de vie à travers l'acquisition de matériel électroménager, induisant des changements dans les habitudes

alimentaires, l'installation et la modernisation des lieux d'aisance et d'hygiène corporelle, etc.

Le renforcement des services de soins et de santé dans les zones rurales en offrant la possibilité de conservation de vaccins dans les dispensaires, le passage régulier d'un médecin, la pratique des accouchements, etc.

L'accélération d'équipement en systèmes d'adduction en eau potable.

Il apparaît que les couches défavorisées ne peuvent faire face à des coûts de branchement et d'abonnement au réseau électrique distribué par l'ONE. L'Office dispose-t-il d'une politique alternative en ce domaine?
Le montage financier du PERG prévoit la participation :

des communes rurales avec un montant de 2 085 DH par foyer ;
des foyers bénéficiaires avec un montant de 2500 dh, à payer à l'abonnement ;

l'ONE pour le reliquat.

La participation des foyers bénéficiaires est fixe quel que soit le coût de l'électrification. En plus de cela, l'ONE accorde une sou-

plesse de paiement de cette participation sur une période de 7 ans, ce qui correspond à 40 dh par mois.

De même, les études d'impact d'électrification rurale que nous avons menées ont montré qu'un foyer rural non électrifié dépense en moyenne entre 120 et 150 Dh/mois alors qu'un foyer électrifié, qui consomme en moyenne 70 Kwh, a une facture totale d'environ 80 à 100 Dh. Ainsi, l'électrification par raccordement au réseau coûte moins cher que les moyens d'électrification traditionnels, sans compter bien entendu le confort et le bien-être des citoyens.

Il est important de signaler que, grâce au montage financier du PERG et à la souplesse qu'il offre, le taux d'abonnement dans le cadre de ce programme a atteint 88,9%, ce qui demeure un excellent taux tenant compte du contexte financier du rural marocain.

Les énergies non fossiles, alternatives et autres, sont aujourd'hui une option ouvertement prônée par les officiels. Quelle est la politique de l'ONE en la matière sachant que ces énergies, pour propres qu'elles sont, restent encore onéreuses.

La politique de l'ONE en matière des énergies renouvelables s'inscrit dans le cadre de la stratégie énergétique du pays qui réserve une place de choix au développe-

l'ONE s'est fixé comme objectif à l'horizon 2020, d'atteindre une part de 42 % de son bouquet électrique en capacité installée en énergie renouvelable

ment de cette filière au Maroc. Dans ce cadre, l'ONE s'est fixé comme objectif à l'horizon 2020, d'atteindre une part de 42 % de son bouquet électrique en capacité installée en énergie renouvelable : 2000 MW en éolien, 2000 MW en solaire et 2000 MW en hydraulique.

Cette politique permettra à l'ONE, tout en renforçant son parc de production d'électricité pour faire face à une demande qui évolue à un rythme très soutenu avec un taux d'accroissement annuel

de 7 % environ, de contribuer à la réduction de la dépendance énergétique du pays (97 % des besoins énergétiques du pays sont importés) et de soulager partiellement l'ONE des impacts négatifs liés à la volatilité des prix des combustibles.

Il est à signaler que le programme éolien intégré, lancé par l'ONE en 2010, sera développé dans le cadre d'un partenariat public-privé où l'ONE, le Fonds Hassan II et la SIE, prendront une participation dans le capital des sociétés de projet qui auront la charge de réaliser les parcs éoliens, objet dudit Programme. De même, ce Programme vise notamment la promotion d'une industrie éolienne marocaine et un transfert de technologie et le développement des compétences dans le domaine de l'énergie éolienne. Ainsi et en vue d'atteindre cet objectif, il a été décidé d'exiger au niveau des dossiers d'appels d'offres l'intégration industrielle par le biais d'investissements directs liés à la fabrication et à la production totale ou partielle des composantes d'éoliennes au Maroc, telles que les tours, les nacelles, les pales, les rotors, le système de contrôle commande, etc.

Par ailleurs, plusieurs bailleurs de fonds multilatéraux ont manifesté leur intérêt de financer ce programme par le biais de prêts concessionnels qui seraient accordés à l'ONE et rétrocédés aux sociétés de projets.

La combinaison de ces facteurs avec le gisement éolien important dont dispose le Maroc permettra à la production d'énergie électrique à base de l'éolien d'atteindre la parité avec la production d'électricité conventionnelle.

Lors de la récente annonce de l'augmentation des prix des hydrocarbures pour les consommateurs nationaux, certains secteurs ont lourdement insisté sur le fait que l'ONE était un très gros bénéficiaire de la subvention dédiée par la Caisse de Compensation au soutien des prix du gazole. Qu'en est-il vraiment?

Il y a lieu de signaler que la subvention du fioul utilisé pour les besoins de la production d'électricité a contribué partiellement au maintien par l'Etat des tarifs de vente d'électricité aux clients domestiques et aux opérateurs économiques à leurs niveaux actuels et ce, en dépit de la flam-

bée des prix des combustibles et de l'électricité sur le marché international.

A ce sujet, il y a lieu de signaler que l'ONE joue de facto le rôle d'une deuxième caisse de compensation pour le secteur de l'électricité contribuant ainsi de ne pas répercuter systématiquement sur le client final la flambée et la volatilité des prix sur le mar-

L'ONE joue de facto le rôle d'une deuxième caisse de compensation pour le secteur de l'électricité

ché international des combustibles utilisés pour la production d'électricité.

L'élimination totale ou partielle de la subvention du fioul servant à la production d'électricité, qui constituerait une action allant

progressivement vers la vérité des prix telle que prônée par le Gouvernement, nécessiterait inéluctablement, de la part des Pouvoirs Publics, la prise de mesures financières conséquentes à même, d'une part, de maintenir les prix à des niveaux abordables, notamment pour les couches les moins favorisées, et, d'autre part, permettre à l'ONE de continuer à assurer convenablement sa mission de service public dans un contexte caractérisé par la forte hausse de la demande nécessitant des investissements importants et la volatilité et le renchérissement des prix des combustibles. Pour rappel, les tarifs d'électricité au Maroc sont réglementés par l'Etat qui les fixe à la lumière de sa stratégie socio-économique.

Entretien réalisé par

F.Y

